N° 65 — 14e Année — LE NUMERO CINQ CENTIMES — (15 Ventôse, An 110) — Jeudi 6 Mars 1902

REDACTION : DUBLAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 58

Siège administratif Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'ÉCLAIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LIRE PLUS LOIN :

Une fillette étranglée à Paris

Un crime mystérieux à Steenvoorde : Une jeune fille tuée d'un coup de fusil. — Simulacre de suicide.

L'assassinat du Risquons-Tout devant la Cour d'assises de Douai.

La situation extérieure DE LA FRANCE

On connaît des peuples qui ont un plaisir extrême à se critiquer outre mesure, à se rabaisser aux yeux de l'étranger, puis à s'exalter avec un égal empressement et qui ne semblent jamais pouvoir se fixer dans une exacte appréciation de leur vrai mérite.

Quoi qu'en puissent dire les partis, la situation extérieure de la France après plus de trente ans aus de République, après trois années d'un ministère continu, est assez estimable. Si nous n'avons pas l'habitude de la juger à sa valeur, cette situation trouve généralement au dehors des juges plus équitables et mieux informés que nous-mêmes.

Il est de fait que le ministère des affaires étrangères de la République, comme le gouvernement dans son ensemble, se montre plus stable qu'un grand nombre des gouvernements du dehors ; il n'est pas nécessaire de considérer l'instabilité des affaires ministérielles en Italie, ou le spectacle attristant des luttes affreuses qui ensanglantent l'Espagne, pour se sentir relativement satisfait et heureux de la suite régulière des affaires françaises.

Il est assez manifeste que l'Allemagne ne possède pas un vrai ministre des affaires extérieures, soit dit sans manquer à la considération qui est due à l'honorable M. de Bulow ; mais l'empereur est, tout, le ministre, à peine une ombre de la volonté impériale.

En Angleterre, des personnages comme lord Salisbury et M. Chamberlain, ont de la durée et de l'autorité, mais ils ont fait de ces avantages un si mauvais emploi que personne ne les envie en Europe, mais que tout le monde les blâme et que les plus honnêtes gens ont pris la politique du Forging-Office en horreur. Toute cette longue durée du ministère Salisbury n'a servi qu'à amener un amoindrissement extraordinaire de l'influence anglaise, des détériorations regrettables dans la constitution de l'Angleterre, un budget de la guerre qui n'est pas loin, cette année, de deux milliards de francs, dont un milliard pour la guerre contre les Boers, et, par suite, l'accroissement des impôts et l'augmentation des difficultés de la vie quotidienne pour tout le peuple.

Qui pourrait envier une pareille politique extérieure et qui pourrait désirer de voir un tel exemple imité par son pays ? On se plaît beaucoup en France à vanter le succès que l'Angleterre a pu remporter ici ou là dans ses négociations avec les autres gouvernements, et l'on se propose ainsi de montrer avec éclat combien on aime à être injuste envers la France elle-même : mais qui de nous voudrait accepter une politique analogue à celle de l'Angleterre et qui voudrait voir installées au quai d'Orsay de pareilles conceptions du Droit des gens et de l'avenir de la civilisation dans le monde ?

La France n'a pas fait de fautes : elle n'a donné aux autres nations aucun grief contre elle ; et, quels que puissent être les partis à l'étranger, ils ne trouvent rien à redire de notre politique extérieure, mais au contraire ils la louent souvent.

Si l'opinion des Européens éclairés a relevé des motifs de justes reproches dans la dernière expédition de Chine, la France n'a fait que partager les responsabilités de l'Europe entière, de l'Amérique et du Japon ; elle a tenu sa place dans ce grand mouvement international, et, au milieu de tous les maux qui accompagnent ces grandes incursions armées, les soldats français ont été, entre tous, les plus modérés.

Depuis trois ans, la République a su rétablir avec l'Italie des relations de confiance et d'amitié ; les pavillons français et italiens naviguent côte à côte, en bons amis, sur la Méditerranée ; et l'on peut discuter après cela sur le plus ou moins de valeur de la combinaison Italo-Autro-Allemande, il est évident que la Triplice est bien déchue de son ancien prestige et de son ancienne unité.

L'alliance de la France et de la Russie, le dernier voyage du Tsar en France et la prochaine visite de M. Loubet à Saint-Pétersbourg sont des événements d'un caractère tout à fait extraordinaire ; il n'y a pas un gouvernement de monarchie ou d'empire qui ne serait fier de les compter à son actif.

Dernièrement on a exprimé des critiques sur certaines circonstances de notre action à Constantinople, mais on aurait dû remarquer en même temps que ce n'était pas une preuve de faiblesse, ni d'incurie, ni d'indécision d'esprit, frapper ce coup sur le gouvernement du Sultan, protégé tout particulier de l'empire d'Allemagne, et au moment même où le plus proche parent de Guillaume II rendait visite au sultan Abdul Hamid.

Avec quel éclat et quel bruit un ministre de monarchie ou d'empire, siégeant au quai d'Orsay, se fût vanté d'une pareille hardiesse !

Notre politique africaine se développe dans les meilleures conditions : de nouvelles perspectives d'avenir sont ouvertes à l'influence française. Le Maroc est déjà dans la sphère de notre action, et il paraît destiné à être pénétré de plus en plus par les affaires et l'esprit de la France.

Quand on promène ainsi un moment son regard sur la situation extérieure de notre pays, on la trouve de tous les côtés satisfaisante et honorable, et tout le monde le sait, excepté les Français eux-mêmes.

Hector DEPASSE.

Dans la presse

Parmi les nouveaux décorés des palmes académiques, nous remarquons avec plaisir un certain nombre de nos confrères et amis, et, notamment, notre ancien camarade de l'*Estafette*, Henri Régnier de la Mallaye, ancien officier de l'Instruction publique ; notre ancien collaborateur Petit-colas, aujourd'hui secrétaire de rédaction de la *Dépêche* de Brest ; M. François Verne, directeur du *Courrier de Cannes* ; Georges Richard, directeur de la *Famille* et du *Pèle-Mêle*, à Paris.

A tous nos adressons nos amicales félicitations. — G. R.

Chronique agricole

LETTRE OUVERTE A M. DUPUY

Ministre de l'Agriculture

Monsieur le Ministre,

Tout le monde, en France, sait ce que vous avez fait pour les emplois de l'alcool à l'industrie ; vous avez su comprendre toute la portée de cette innovation ; nous vous en remercions du fond du cœur, et nous proclamons bien haut que vous êtes le vrai ministre de la « défense agricole ».

Vous voulez qu'en arrive à employer l'alcool dénaturé partout, jusque dans la pipe humble chaumière ; cela se fera, mais veuillez écouter ce que m'écrivent des plusgrands distillateurs de la région du Nord ; je tairai son nom, et pour cause : c'est un *sanspriste*.

... Le 17 février 1902.

» Pour faire suite à la conversation que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous hier, je vous confirme ce que je vous ai dit :

» L'administration des contributions indirectes apporte des entraves à la vente de l'alcool dénaturé et à la consommation dans notre région, on prend pas un plus grand développement cela tient uniquement aux chinoiseries de la Régie.

Alors que le pétrole se vend sans aucune espèce de formalités, l'alcool, lui, est soumis à des *demandes d'autorisations*, qui ne sont *pas toujours accordées après un mois de la demande*.

» Ces demandes amènent chez ceux qui les formulent, une visite des employés de la Régie, qui demandent qu'on leur montre le local où l'alcool sera stocké.

» Il ne s'agit pas de négociants, voulant se livrer au commerce de l'alcool, mais de simples consommateurs qui désirent recevoir de l'alcool directement de chez le dénaturateur.

» Plusieurs personnes qui avaient l'intention de recevoir de l'alcool de l'usine, ont été découragées par ces mesures et par les lenteurs apportées aux autorisations.

» Dans certains cas, la Régie a exigé une » demande sur papier timbré, prétendanque » les demandes formulées sur papier libre » n'avaient pas de valeur, etc., etc.

» Le temps me manque aujourd'hui pour vous » donner d'autres renseignements, ce sera pour » un autre jour. Recevez.... »

Vous voyez, Monsieur le ministre, ce qui se passe et vous avez beau faire, on ne consommera *jamais* l'alcool, si ces tracasseries ne cessent pas complètement.

Nous vous en supplions, Monsieur le Ministre, agissez cette question au sein du conseil des Ministres, mettez la dernière pierre à l'édifice et que l'alcool, une fois dénaturé, circule libre-ment comme en Allemagne : qu'il soit consitiere comme combustible au même titre, que ses huiles, pétrolies, etc., sous la sauvegarde d'une répression affictive, contre quiconque tenterait à le rendre potable : ce sera le meilleur denaturant.

Hector SIMON.

On dit...

Les femmes-pompiers. — Ne rien pas. Il en existe en Angleterre. Les constructeurs de pompes à incendie ont fondé une école où on apprend gratuitement aux dames-pompiers de sexe faible, comme à ceux du sexe fort, le maniement des appareils destinés à l'extinction du feu.

On a même constitué des brigades mobiles de pompiers éprouvés qui se rendent dans les maisons et familiariser le personnel avec l'exercice de la pompe à main, de l'échelle, du tuyaux et du dévidoir, des seaux et d'autres engins.

Tout le monde peut voir mener avec une précision toute militaire, à l'école des jeunes filles de Wortfield, de petites pompiers très agiles.

Au collège de Cheltenham, la troupe des sauveteurs compte trente-neuf volontaires, sous *les ordres d'une lieutenante*.

N'y a-t-il pas quelque profit à tirer en France de cet « improvement » apporté à l'éducation physique des jeunes anglaises ?

***

Polterrement à bicyclette. — Sur le défi manifesté par un *jeune mécanicien*, ardent bicycliste de son vivant, Roméo Hurdori, d'Imola, ses amis l'ont accompagné à sa dernière demeure tous montés à bicyclette et à son de trompes.

***

L'ouvrage le plus coûteux. — C'est l'histoire officielle de la guerre de Sécession que le gouvernement vient d'achever et de publier. Il a coûté au Trésor fédéral 2.800.000 dollars, soit 14 millions de francs.

Chronique parisienne

M. Jules CLARETIE et la Comédie-Française

S'en ira-t-il ? — On demande un homme à poigne. — Adieux gonflés d'orgueil. — Une opinion de Diderot. — Dans les théâtres.

Les journaux s'occupent presque tous encore de la santé administrative du directeur du Théâtre Français.

« Il s'en va », disent les uns. — « Pas du tout, affirment les autres, il reste ». — Qui croire ? On pourrait le demander à l'intéressé lui-même, et il vous répondrait par la note que le ministère a fait publier dans ses communications officielles : « A l'heure actuelle rien n'est changé dans le *statu quo* ».

Demain ?

Ah ! dame, demain n'appartient à personne, comme chante Mignon dans l'opéra-comique, et vous devinez sans peine qu'un homme de la valeur de M. Jules Claretie ait hâte de s'affranchir et de se libérer d'une fonction qui est décidément au-dessous de son talent et de son éducation. Car pour conduire des comédiens révoltés, ce n'est pas un membre de l'Académie française qu'il faut, mais quelque bon caporal retraité qui mette toute la bande au pas. Donc, il paraît à peu près certain que M. Claretie s'en ira, s'il juge qu'il a assez montré qu'il partait à l'heure qu'il lui avait convenu de choisir. Vous verrez, du reste, que les comédiens ne tarderont pas à le regretter. Mais enfin, ce sont leurs affaires et non les nôtres ; ils ne sont pas intéressants, oh ! pas du tout et leurs querelles, leurs brouilles, leurs raccommodements nous indifèrent. Seulement, il faut que ce soutenir serve de leçon à l'avenir. Que le successeur, quel qu'il soit, n'oublie point qu'on a abusé des distinctions, des décorations et des rubans. De ce côté, il est indispensable de faire machine en arrière.

La faute de M. Jules Claretie, elle est

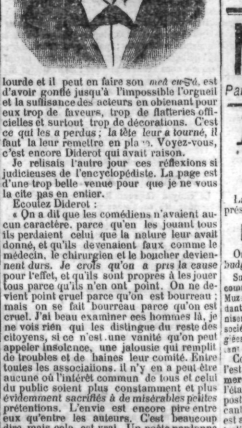

lourde et il peut en faire son *mea culpa*. Il est d'avoir gonflé jusqu'à l'impossible l'orgueil de ses prédécesseurs, d'avoir prodigué avec trop de faveurs, trop de flatteries officielles et surtout trop de décorations. C'est ce qui les a perdus ; la bête leur a tourné, il faut la leur remettre en place. Voyez-vous, c'est encore Diderot qui avait raison.

Je relisais l'autre jour ces réflexions si judicieuses de l'encyclopédiste. La page est d'une trop belle venue pour que je ne vous la cite pas en entier.

Ecoutez Diderot :

« On a dit que les comédiens n'avaient aucun caractère, parce qu'en les jouant tous ils perdaient celui que la nature leur avait donné, et qu'ils devenaient faux comme le médecin, le chirurgien et le boucher deviennent durs. Je crois qu'on a pris la cause pour l'effet, et qu'ils sont propres à les jouer tous parce qu'ils n'en ont point. On ne devient point cruel parce qu'on est bourreau ; mais on se fait bourreau parce qu'on est cruel. J'ai beau examiner ces hommes là, je ne vois rien qui les distingue du reste des citoyens, si ce n'est une vanité qu'on peut appeler insolence, une jalousie qui remplit de troubles et de haines leur comité. Entre toutes les associations, il n'y en a peut-être aucune où l'intérêt commun de tous et celui du public soient plus constamment et plus évidemment sacrifiés à la méchanceté des petites prétentions. L'envie est encore pire entre eux qu'entre les auteurs. C'est beaucoup dire, mais cela est vrai. Un poète pardonne plus aisément à un poète le succès d'une pièce qu'une actrice ne pardonne à une actrice les applaudissements qui la désignent à quelque illustre ou riche débauché. Vous les voyez grands sur la scène parce qu'ils ont de l'âme, dites-vous ? Mais je les vois petits et bas dans la société parce qu'ils n'en ont pas. »

N'est ce pas que le morceau est joli et comme il est d'une *fraîcheur* ; on le croirait écrit d'hier pour aujourd'hui... et pour demain.

***

Puisqu'il est entendu que M. Jules Claretie veut s'en aller « quand le *statu quo* aura cessé » — et combien je l'approuve — quelle situation nouvelle va-t-il accepter ?

C'est de ces coulisses parisiennes devenant amusantes.

Jen causais hier avec un fonctionnaire de haut rang, avec un journaliste en vue et nous avons *un critique autorisé*, tous très *se disent* bien informés.

— Il sera nommé conseiller d'Etat, m'a dit le fonctionnaire, c'est décidé, le le sais.

Conseiller d'Etat à dix-huit mille francs quand on peut gagner quatre fois plus avec sa plume, je ne crois pas.

— Il ira remplacer M. Roujon à la direction des beaux arts, m'a affirmé le journaliste ; j'en ai la preuve. Et M. Roujon passe au conseil d'Etat. C'est son rêve.

Ça n'est guère probable.

— Il devient directeur littéraire du *Figaro*, m'a assuré le critique. J'ai vu le traité, il est signé.

Je croirais plutôt ça ; mais je n'en sais rien. Ces versions contradictoires prouvent, dans tous les cas, combien ces racontars *prennent de place dans la conversation parisienne*.

Les directeurs de théâtre font beaucoup parler d'eux en ce moment. Voilà les actionnaires de la Société du Théâtre-Vaudeville qui, après avoir refusé d'approuver les comptes de M. Porel, après lui avoir reproché d'avoir dépensé les trois quarts du capital social en pure perte, qui vote la dissolution de la Société par 120 voix contre 10 et 52 abstentions. M. Porel refuse de s'en aller, il plaide devant les tribunaux, mais on réussie difficilement au mécontentement de 170 actionnaires contre 10 et 52 indécis.

La question se complique de Mme Rejane qui est non seulement l'étoile du Vaudeville — étoile royalement payée incurrellement, — mais est encore la femme de M. Porel et même actionnaire dans son propre théâtre.

Ailleurs, allons, nous n'avons pas fini de rire devant les tribunaux et ces incidents, en somme comiques, ne sont pas dépourvus de gaieté.

Jean BERNARD.

Block-Notes

CE QU'IL FAUT EN FAIRE

On se préoccupe, en Amérique, de savoir ce que les milliardaires dépensent faire des millions qu'ils ont si rapidement encaissés. La question a de l'importance, elle serait cependant assez facile à résoudre.

Pourquoi gagne-t-on tant de millions en si peu de temps — la réalité de la vie d'un homme — et comment les gagne-t-on ?

Il semble que ce problème a une aussi grande importance que le premier.

Il y aurait peut-être à examiner si ces grosses fortunes ont été accumulées, en si peu de temps, d'une manière honnête ; et, en outre, si ceux qui ont aidé à les gagner ont été payés selon leurs travaux et leur mérite. Un homme tout seul ne peut pas amasser ce qui ferait la fortune d'une ville, n'est-ce pas ? Les aides sont donc nombreux, et si les milliardaires s'étaient conduits en braves gens, tous leurs collaborateurs, employés et ouvriers, devraient être riches en même temps qu'eux.

Mais alors, il n'y aurait plus de milliardaires ; on ne compterait plus que de modestes millionnaires.

Ces gens-là seraient des fortunes colossales puissent par être des obstacles à la sécurité morale et au bonheur matériel. Et ceux qui les admirent ne sont que des envieux tréfilés.

Le milliardaire est une honte partout où tant de travailleurs vivent misérablement.

MAFFLAN.

Nos Dépêches

Parfil télégraphique et téléphonique

La Chambre

Séances du 4 Mars

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. sous la présidence de M. Aynard.

Les Postes et Télégraphes

On reprend la suite de la discussion du budget des postes et des télégraphes.

Sur le chapitre premier, M. Georges Berry commie conclusion à l'incorporation de M. Mutet, développe un projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à ne pas organiser, dans les administrations de l'Etat, des sociétés coopératives de consommation privilégiées, faisant concurrence au commerce et portant atteinte à la liberté des employés.

Combattue par M. Sembat, cette motion l'est également par le ministre du commerce, qui fait remarquer qu'il s'agit de l'établissement d'une cantine à l'hôtel des postes de Paris et non d'un économat. Cette cantine est ouverte à l'initiative des agents et est administrée par un conseil d'administration élu par eux, sans qu'aucune pression ait été exercée jamais par l'administration des postes.

Le projet de résolution est repoussé.

Les quatre premiers chapitres sont adoptés.

M. Denys Cochin fait adopter un projet un projet de résolution invitant le gouvernement à exécuter les décisions antérieures de la Chambre portant qu'il sera tenu compte aux agents des postes de leur service militaire.

De même, la Chambre adopte un projet de résolution de M. Zévaès invitant le gouvernement à préparer un projet assimilant aux agents et sous-agents le repos hebdomadaire.

M. Millerand objecte que pour cette réforme, trop minime ou moins sont nécessaires.

M. Sembat propose de contracter les heures recettes des postes le dimanche de 10 à 12 heures du matin, comme s'il s'agissait de permettre aux receveurs d'aller à la grand'messe. Il demande que les bureaux soient fermés à midi.

M. Mougeot annonce que cette mesure se généralisera d'ici quelques jours.

M. Charles Chabert et M. Louis Martin critiquent la façon dont sont classées les recettes simples.

M. Louis Martin appelle en outre l'attention sur la situation des ouvriers des câbles qui font des journées trop longues.

M. Mercier, appuyé par M. Sicard, fait adopter un projet de résolution invitant le gouvernement à multiplier les postes de facteurs-receveurs.

Les chapitres 5 et 6 sont adoptés, et la suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi à 2 heures.

La séance est levée à midi 05.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. Cochery, vice-président.

Par 449 voix contre 15 la Chambre adopte un projet de loi ouvrant au Ministre des Travaux publics un crédit pour le budget de 1901.

Le crédit supplémentaire s'élève à 1 million 75 ,700 francs.

Une proposition de M. Berthelot

M. Berthelot monte à la tribune pour déposer une proposition tendant à modifier ainsi qu'il suit, l'article 51 du règement de la Chambre :

« Nulle proposition tendant à une augmentation de dépense ne pourra être mise aux voix sans qu'une économie au moins égale ait été préalablement votée par la Chambre ».

L'orateur dit que l'on va être bientôt acculé à des emprunts et à des impôts nouveaux. (Très bien au centre et à droite).

Tous les membres de la Chambre ont promis des économies à leurs électeurs, il faut tenir ces promesses (Applaudissements), il y va de l'intérêt du pays. (Très bien sur divers bancs).

Il faut laisser au gouvernement seul la responsabilité de nouvelles augmentations de dépenses.

M. Gauthier de Clagny intervient pour dire que la motion vient un peu tard, surtout après la discussion du budget. Elle lui paraît inacceptable, elle créerait une inégalité entre les députés. Certains ont fait voter des crédits, il serait désormais interdit aux autres d'user de ce droit.

M. Berthelot demande l'urgence pour la discussion immédiate.

M. Zévaès dépose un contre-projet tendant à abroger le projet de résolution adopté le 10 mars 1900 concernant la procédure des amendements.

M. Bourrat combat l'urgence de la motion Berthelot.

M. Zévaès défend sa résolution. La loi de 1900 fut votée par surprise. (Exclamations).

Il appartient à la Chambre de reprendre la plénitude de ses droits. La Chambre doit discuter le budget et le modifier à son gré ; c'est sa fonction, c'est son droit, c'est son devoir (Applaudissements à l'extrême gauche).

Voter ce projet, ce serait l'abdication par la Chambre de ses prérogatives.

Ceux qui seraient frappés par l'amendement Berthelot, ce sont les petits.

L'orateur compte sur la majorité républicaine pour voter son contre-projet (Applaudissements sur divers bancs à gauche).

M. Rabier, sinsi qu'un grand nombre de depuis vous déposer une proposition pour parer aux inconvénients de la loi Le Moigne.

MM. Berthelot, Vigouroux et Pourquery de Boisserin demandent le renvoi à la commission du budget.

M. Fenien vient alors déposer une motion ainsi conçue :

« La Chambre, résolue avant tout à la discussion du budget, passe à l'ordre du jour. »

Plusieurs voix. — La clôture.

La clôture est prononcée.

M. Berthelot supplie la Chambre de ne pas clorer la question extrêmement posée devant elle.

M. Bertoux. — Le vote de la motion Berthelot équivaut à enlever toute espèce de pouvoir à la Chambre. Je la repousse de toutes mes forces (Applaudissements à gauche).

La motion de M. Fenien, « passant à l'ordre du jour » est, après pointage, adoptée par 261 voix contre 244.

LE BUDGET DES POSTES et Télégraphes

La Chambre reprend le budget des Postes et Télégraphes.

Sur le chapitre 7, M. Chabert défend une motion tendant à ce qu'une partie des remises soit attribuée au petit personnel.

Cette motion, acceptée par le gouvernement, est adoptée.

Le chapitre 7 est adopté.

Sur le chapitre 8, M. Zévaès demande que les indemnités de résidence soient plus largement distribuées.

M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat promet satisfaction.

M. Cornudet voudrait que cette faveur fût accordée aux agents des postes dans les localités voisines de Paris.

M. Marcel Sembat, rapporteur, répond que différentes remises seront accordées aux facteurs ruraux.

M. Mougeot, promet d'allouer une indemnité de résidence dans le ressort.

M. Salis. — Je m'en remets à vos déclarations.

A une observation de M. Cornudet, M. Marcel Sembat dit qu'un projet sera annexé à ceux des finances tendant à stigmatiser aux facteurs ruraux des *remises de 5 et 10 centimes* pour les travaux supplémentaires.

M. Mougeot dit que l'année prochaine il étendra le crédit d'après l'ordre du tableau.

M. Bertoux demande que cette libéralité soit étendue à toute la banlieue parisienne (Très bien à gauche).

M. Grousier. — Il est nécessaire qu'on fasse quelque chose pour les petites villes non accordées. Il faudrait que tous les agents et sous-agents de la deuxième catégorie bénéficient de l'augmentation dans le prochain exercice.

M. Marcel Sembat dit que cela est une situation intolérable, parce que contradictoire. Il faudrait s'appliquer dans la répartition à donner aux villes qui en ont besoin.

MM. Dejeante, Gauvin et Labussière présentent quelques observations en faveur des employés.

M. Mougeot promet de faire de son mieux.

M. Emile Rubois présente une motion tendant à assimiler le service des ambulants au service de nuit au point de vue de la rémunération.

M. Mougeot dit qu'il est en train d'étudier la question.

M. Marcel Sembat, — Il n'y a pas de situation plus intéressante que celle des ambulants. Le meilleur système et le moins coûteux serait le système horaire pour la haute paie. Il faudrait pour cela une somme de 300,000 francs que je désirerais voir inscrite dans le budget prochain.

M. Bertoux s'élève contre les compagnies de chemins de fer qui se refusent à faire circuler au nuit les nouveaux wagons-poste qui sont mis à peu près hygiéniques.

Le projet de résolution de M. Emile Dubois est adopté.

M. Dejeante demande l'assimilation des téléphonistes aux télégraphistes pour le service de nuit.

M. Mougeot dit que cette assimilation est impossible, les téléphonistes employées la nuit étant des auxiliaires.

Les chapitres 8, 9, 10 et 11 sont adoptés.

Sur le chapitre 12, M. Sicard défend un amendement tendant à rétablir les crédits pour le transport des dépêches dans les campagnes.

M. Marcel Sembat demande que ce chapitre comporte une augmentation considérable, notamment sur les frais de traction réclamés par les compagnies de chemins de fer. Celles-ci ont accepté difficilement le nouveau wagon-poste et ont imposé des conditions très onéreuses. C'est une dépense nouvelle de 2 millions. Il y a eu un procès et il a fallu négocier.

L'orateur demande au gouvernement de s'engager à entamer de nouvelles négociations pour obtenir des concessions plus acceptables.

La discussion faite sur les crédits vaut cette question de wagons-poste.

MM. Louis Martin et Jonnart présentent diverses observations.

L'amendement Sicard est rejeté.

Une motion de M. Groussier invitant le gouvernement à engager des négociations avec les compagnies pour obtenir des conditions moins onéreuses pour le transport des wagons-poste est adoptée.

Le chapitre 12 est adopté.

Sur le chapitre 13, M. Fenal développe un amendement comportant une réduction de cent francs à titre d'indication, afin de laisser à l'industrie privée le soin de rechercher des appareils téléphoniques installés chez les abonnés.

M. Mougeot répond que les industries se rattachant à la téléphonie se sont développées et qu'elles ont progressé au sur et apportée.

L'amendement Fenal est repoussé par 320 voix contre 201.

Le chapitre 13 est adopté.

Sur le chapitre 14, M. Marcel Sembat signale certains gaspillages d'ouvrages à l'hôtel des Postes.

M. Mougeot dit que ces faits ont été réprimés.

Les chapitres 14 et 15 sont adoptés.

Les chapitres 16 à 22 sont adoptés, après observations de M. Gourd.

Sur le chapitre 27, interpellations de MM. Ordinaire et Brunet, sur les chèques sous-marins, sur l'opportunité de leur suppression.

Les derniers chapitres du budget des postes sont adoptés.

Le budget de la Caisse nationale d'Epargne est aussi adopté.

Le Budget des Beaux-Arts

La Chambre aborde la discussion du budget des beaux-arts.

M. Bouquier prend la parole pour demander des mesures pour la protection des sites et paysages.

Il demande au gouvernement d'encourager la ligue qui s'est formée dans ce but.

M. Georges Leygues déclare qu'il est tout acquis à cette ligue et qu'il recherchera les mesures le plus utiles.

La discussion générale est close. Les chapitres 6 et 2 sont adoptés.

La censure

Sur le chapitre 3, M. Pasqual défend les conclusions de son rapport tendant à l'adoption de la proposition de M. Charles Bernard sur la suppression de la censure.

C'est une institution impériale, dit l'orateur, qui n'a aucune raison d'être sous la République. Au point de vue de la morale, elle n'a aucune utilité et ne sert, en réalité, que les préférences politiques du pouvoir.

Tous les hommes de théâtre réclament la suppression de la censure. Quant aux cafés-concerts, ils n'ont qu'à s'en louer ; la censure couvre de son manteau les insanies et les obscénités qui sont débitées dans ces cafés-concerts. La censure est leur fournisseur attitré. (Rires, applaudissements.)

M. Castellin présente quelques observations dans le même sens.

M. Charles Bernard dit que la censure n'exerce son veto que dans un but politique et non pour la protection de la morale. On a interdit « *La question des Huiles* » alors qu'on tolère dans les cafés-concerts les choses dont un ministre lui-même rougirait. (Rires).

M. le ministre de l'Instruction publique dit qu'il existe des raisons sérieuses en faveur du maintien de la censure. Il reconnaît toutefois qu'elle a commis beaucoup de fautes (rires) ; mais c'est en elle frein nécessaire pour arrêter les œuvres immorales.

Pour ce qui est des cafés-concerts, il se produit qu'on rétablit les coupes faites antérieurement par la censure ; plusieurs ont été fermés pour ce motif.

Tous les ministres de l'Instruction publique ont demandé le maintien de la censure.

Il demande le rétablissement du crédit parce qu'il juge que la censure est utile et même indispensable.

M. Couyba fait l'historique de la question. Il rappelle que Victor Hugo, en 1849, a condamné la censure. Il rappelle l'intervention de Gœ Maistre et de Georges Sancy qui, dit-il, ne peut s'approprier la lettre de Molière à Louis XIV. Il fait allusion à l'interdiction de *Parsifal*.

L'orateur conclut en demandant à la Chambre de suivre la Commission du budget et de supprimer la censure.

La clôture est prononcée.

Le rétablissement du crédit, demandé par le ministre, est voté par 345 voix contre 180.

M. Chastenet retire sa motion.

Les chapitres 3, 4, 5 et 6 sont adoptés.

Sur le chapitre 7 (Académie de France à Rome) M. Stanislas Ferrand demande la suppression du crédit.

L'amendement, repoussé par le ministre, est rejeté.

La Chambre adopte aussi les chapitres 8, 9, 10 et 11.

La Chambre adopte ensuite et successivement les chapitres 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

Sur le chapitre 18 M. Péronneau demande une réduction de 8000 francs pour supprimer les subventions allouées aux matinées des théâtres lyriques de Moulins et de Brest.

Le ministre répond que ces crédits ne sont alloués qu'après avis de la direction des cultes, et après enquête sur leur emploi. Ils sont réclamés désormais de leur vivacité, dénonciation, il n'hésitera pas à les supprimer.

L'amendement est adopté par 255 voix contre 235.

M. Caillaux, ministre des finances demande à la Chambre de siéger demain matin à 9 heures ce qui est décidé.